

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 18 MARS 2021 à 18h00

Date de convocation : 11 mars 2020

**Délibération**

**N°C2021\_27**

Membres en exercice :	77
Votants :	73
Suffrages exprimés :	73
Pour :	73
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ALVAREZ Jean-Michel

**PRESENTS** : ALVAREZ Martine ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CASTAN Luc, CHALULEAU Jean-Paul ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélia ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MORENO-MAUREL Fanny ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : ABED Yamina ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; DARAUD Jean-François ; FABRE Alain ; GOUIRY Catherine ; HERAS Guillaume ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri

**EXCUSES** : BASTIE Yves ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; TAURAND Francis ;

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE** : ABED Yamina (délibération C2021\_79) ; ALAUX Sylvie (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; ALDEBERT Didier (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; BELART Xavier (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération C2021\_46) ; GOUIRY Catherine (délibération C2021\_69) ; HERAS Guillaume (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; KAISER Stéphanie (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; LAPALU Christian (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; MARTIN Henri (délibération C2021\_69) ; PARRA Eric (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; PINET Marie-Christine (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; PY Michel (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021\_79) ; VICO Alain (délibérations C2021\_34, C2021\_65, C2021\_69 et C2021\_70) ;

**EXCUSES AVEC PROCURATION** : AMBROSINO Jean-Marc ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; RAPINAT Evelyne

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE** : ALAUX Sylvie (jusqu'à la délibération C2021\_33 ; de la délibération C2021\_35 à C2021\_64 ; de la délibération C2021\_66 à C2021\_68 ; à partir de la délibération C2021\_71) ; ALDEBERT Didier (jusqu'à la délibération C2021\_33 ; de la délibération C2021\_35 à C2021\_64 ; de la délibération C2021\_66 à C2021\_68 ; à partir de la délibération C2021\_71) ; FABRE Alain (à partir de la délibération C2021\_60) ; KAISER Stéphanie (jusqu'à la délibération C2021\_33 ; de la délibération C2021\_35 à C2021\_64 ; de la délibération C2021\_66 à C2021\_68 ; à partir de la délibération C2021\_71) ; PARRA Eric (jusqu'à la délibération C2021\_33 ; de la délibération C2021\_35 à C2021\_64 ; de la délibération C2021\_66 à C2021\_68 ; à partir de la délibération C2021\_71) ; PINET Marie-Christine (jusqu'à la délibération C2021\_33 ; de la délibération C2021\_35 à C2021\_64 ; de la délibération C2021\_66 à C2021\_68 ; à partir de la délibération C2021\_71) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2021\_33 ; de la délibération C2021\_35 à C2021\_64 ; de la délibération C2021\_66 à C2021\_68 ; à partir de la délibération C2021\_71) ; RIO Jean-Louis (jusqu'à la délibération C2021\_78) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération C2021\_33 ; de la délibération C2021\_35 à C2021\_64 ; de la délibération C2021\_66 à C2021\_68 ; à partir de la délibération C2021\_71) ;

**Nomenclature Etat : Institution et vie politique – Intercommunalité****OBJET : INSTANCES INTERCOMMUNALES - GOUVERNANCE – Approbation du Pacte de Gouvernance du GRAND NARBONNE**

La loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (loi dite « Engagement et Proximité »), introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'après le renouvellement général des conseils municipaux, le Président de la Communauté d'Agglomération doit inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante, un débat et une délibération afin de décider d'élaborer ou non un Pacte de Gouvernance.

Ainsi, par délibération N°C2020\_142 du 24 Septembre 2020, le Conseil Communautaire a créé et mandaté un Groupe de Travail « Gouvernance », présidé et animé par Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président pour réfléchir d'une part, sur la gouvernance du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération et l'élaboration éventuelle d'un Pacte de Gouvernance et d'autre part, sur l'adoption du règlement intérieur, notamment.

Par ailleurs, par délibération N°C2020\_251 du 27 Novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'élaborer un Pacte de Gouvernance.

Dans ce cadre, par courrier en date du 24 décembre 2020 adressé à l'ensemble des maires du GRAND NARBONNE, Messieurs les Président et 1<sup>er</sup> Vice –Président ont soumis le projet de Pacte de Gouvernance rédigé par le Groupe de Travail ad hoc, à l'avis des 37 Conseils Municipaux, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour se prononcer.

Le projet de Pacte du GRAND NARBONNE propose d'articuler la gouvernance du GRAND NARBONNE autour de plusieurs instances de dialogue : le Conseil Communautaire, un Bureau Communautaire, une Conférence des Maires, des Groupes de Travail, ainsi que deux instances de proximité, les Déplacements Communaux et les Conférences Techniques Territoriales.

Ces instances travailleront dans un esprit de consensus et d'arbitrage collégial, de concertation et d'ouverture, dans le respect des équilibres du territoire.

Cette gouvernance garantit à chacune des communes et à l'ensemble des élus d'être associés aux processus de décision. La circulation et le partage de l'information sont favorisés de façon à assurer les meilleures conditions possibles pour le travail des élus et la mise en œuvre du projet de territoire.

La consultation des 37 Conseils Municipaux étant close depuis le 25 Février 2021, les communes dans leur très large majorité ayant émis un avis favorable, il convient de se prononcer sur le Pacte de Gouvernance dont le projet est annexé au présent rapport.

**Vu** la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite loi « Engagement et Proximité »),

**Vu** l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N°C2020\_142 du 24 Septembre 2020 relative à la création d'un Groupe de Travail pour l'élaboration du règlement intérieur, du Pacte de Gouvernance, du fonctionnement de la Conférence des Maires et la désignation de ses membres,

**Vu** la délibération N°C2020\_251 du 27 Novembre 2020 relative au débat sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance,

**Vu** l'avis favorable des communes de, ARGELIERS (22 Février 2021), ARMISSAN (24 Février 2021), BAGES (2 Février 2021), BIZANET (17 Février 2021), CUXAC D'AUDE (25 Janvier 2021), FLEURY D'AUDE (19 Janvier 2021), GINESTAS (22 Février 2021), LA PALME (29 Janvier 2021), MIREPEISSET (16 Février 2021), MONTREDON DES CORBIERES (17 Février 2021), NARBONNE (4 Février 2021), NEVIAN (18 Février 2021) PORT LA NOUVELLE (22 Février 2021), POUZOLS MINERVOIS (12 Janvier 2021), RAISSAC D'AUDE (15 Février 2021), SAINTE-VALIERE (23 Février 2021), SIGEAN (12 Février 2021), TREILLES (20 Février 2021), VENTENAC EN MINERVOIS (8 Février 2021), VILLEDAGNE (27 Janvier 2021), VINASSAN (10 Février 2021),

**Vu** l'avis tacite favorable des communes de BIZE MINERVOIS (26 Février 2021), CAVES (16 Mars 2021), COURSAN (1<sup>er</sup> Mars 2021) SAINT MARCEL SUR AUDE (25 Février 2021) SAINT NAZAIRE D'AUDE (25 Février 2021), GRUISSAN, LEUCATE, MAILHAC, MARCORIGNAN, MOUSSAN, OUEILLAN, PEYRIAC DE MER, PORTEL DES CORBIERES, SALLES D'AUDE,

**Vu** l'avis défavorable de la commune de SALLELES D'AUDE (18 Février 2021),

**Vu** la situation particulière de la commune de ROQUEFORT DES CORBIERES administrée par une délégation spécial dans l'attente des nouvelles élections municipales du 7 mars 2021 (courrier du Président de la délégation spéciale adressé au Président du GRAND NARBONNE et reçu le 22 Janvier 2021),

**Considérant** l'histoire, les atouts et les spécificités du territoire du Grand Narbonne et de ses communes adhérentes,

**Considérant** l'intérêt de garantir l'équilibre des territoires et la complémentarité entre l'agglomération et ses communes,

**Considérant** la nécessité de renforcer une communauté solidaire, efficace et innovante pour répondre aux besoins des habitants, dans le respect de l'identité et de la diversité de chacune des communes, autour d'un projet de territoire,

**Considérant** la vocation des intercommunalités et des communes à travailler en complémentarité au service des habitants, dans le respect des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité, pour encourager une communauté d'idées, d'intérêts et de projets,

**Considérant** que le Pacte de Gouvernance constitue autant un instrument d'organisation de la vie institutionnelle de l'intercommunalité que le support d'un discours commun conduisant à renforcer l'esprit communautaire,

**A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'approuver le Pacte de Gouvernance entre le GRAND NARBONNE et ses 37 communes adhérentes ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

Pièce jointe à la délibération :

Projet Pacte de Gouvernance

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

